



HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse

N° tél. : 01 69 49 79.00

N/Réf. : NDA/VC

DÉCISION N°2010/134

OBJET : Avenant n°5 à la convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit d'un E.P.L.E. de plusieurs installations sportives au titre de l'année scolaire 2009/2010

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU l'arrêté n°2010/345 (série A) du 15 juillet 2010 portant délégation de fonction et de signature durant l'absence du Maire à Madame Paule FONTANIEU, deuxième adjoint.

CONSIDERANT que la Ville met à disposition du Collège Guillaume Budé, plusieurs installations sportives couvertes et extérieures, pour la pratique de leurs activités, au titre de l'année scolaire 2009/2010.

DÉCIDE

D'APPROUVER et de signer l'avenant n°5 à la convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit d'un E.P.L.E de plusieurs installations sportives au titre de l'année scolaire 2009/2010, précisant la participation financière du Collège.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



